



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENOUE (Suppléante) - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

**N° 2014/90**

**Objet : Mise en place d'une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC**

La Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout est compétente en matière de collecte des déchets.

L'Eco-organisme Eco-TLC a été créé en décembre 2008 afin de redistribuer les fonds issus de la contribution des établissements mettant sur le marché des textiles neufs en France.

Eco-TLC propose aux collectivités compétentes en termes de collecte et/ou de traitement de déchets la signature d'une convention.

Cette convention ouvre le droit à une subvention annuelle de 10 centimes par habitant si la collectivité remplit les conditions suivantes :

- réalise des actions de communication en faveur de la collecte séparative des textiles
- dispose d'au moins un point d'apport volontaire pour 2.000 habitants

Monsieur le Président fait lecture de cette convention et propose aux membres du Conseil de Communauté d'accepter la signature de cette convention avec Eco-TLC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'une convention avec Eco-TLC,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 7 mai 2014.

Le Président,  
Raymond GARDELLE